



solarcentury

intelligent generation™

Témoignage

Philippe Moonens a de l'énergie à revendre... tout comme sa maison! Architecte depuis 20 ans, il a conçu son habitation comme un véritable laboratoire des nouvelles technologies en faveur de l'efficacité énergétique. Grâce aux **tuiles C21e Solarcentury**, il est allé au bout d'un projet unique de construction d'une maison à énergie positive à Grasse.

Maison écologique, maison passive, maison basse consommation et bientôt maison bioclimatique... les termes et les labels se multiplient au rythme des évolutions techniques permises par les matériaux et les technologies de la construction encouragées par les réglementations thermiques et le Grenelle de l'Environnement. Le concept d'une maison à énergie positive est simple: elle produit plus d'énergie qu'elle en consomme. Très bien isolée, le toit, les murs ou encore les fenêtres peuvent être mis à contribution pour accumuler et restituer de la chaleur ou produire de l'électricité. L'énergie photovoltaïque est donc appelée à jouer un rôle important dans ce type d'habitation.

Philippe Moonens s'est attaché à optimiser le recours aux énergies propres. Il a notamment choisi la géothermie (puits canadien) et réduit ses besoins en chauffage (assuré par un insert au bois) grâce à un système de ventilation mécanique contrôlée à double flux. Non content de limiter ainsi au maximum sa consommation énergétique, Philippe Moonens a décidé qu'il allait également produire ses propres kilowattheures en installant une toiture productrice d'énergie propre.

Grasse se trouve dans une zone à l'architecture protégée, l'installation d'une toiture photovoltaïque a donc nécessité d'obtenir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France, dans un contexte réglementaire imposant l'utilisation de tuiles comme matériaux de couverture. Qu'à cela ne tienne! Grâce aux tuiles C21e Solarcentury, la solution était toute trouvée : l'ABF a validé le plan du projet et l'installation a pu démarrer. Au total pas moins de 228 tuiles C21e ont été posées sur sa toiture en intégration complète. Cet ensemble uniforme noir mat représente 12,5 kWc de puissance installée sur 85 m² de capteurs couvrant la totalité du toit. Avec une production annuelle d'environ 13 000 kWh, Philippe Moonens a atteint l'objectif fixé lors de la conception : sa maison produit aujourd'hui 1,3 fois l'équivalent de sa consommation énergétique.

J'ai souhaité poser une toiture photovoltaïque afin que ma maison produise plus d'énergie qu'elle n'en consomme





Les tuiles C21e Solarcentury ont par ailleurs permis à Philippe Moonens de bénéficier du meilleur tarif de rachat pour la revente de son énergie propre. EDF achète la totalité de la production d'électricité pour 57 centimes d'euros par kilowattheure (tarif 2008).

Pour financer son installation, Philippe Moonens a bénéficié d'un crédit d'impôts et d'une subvention du Conseil général, accordés aux dépenses pour travaux d'installation d'un générateur photovoltaïque. Enfin, la puissance installée étant supérieure à 3 kWc, les revenus de son installation devenaient imposables. Philippe MOONENS a donc choisi d'opter pour le statut d'entreprise de production d'électricité soumise à la TVA en déclarant ses revenus comme bénéfiques industriels et commerciaux non professionnels, lui permettant ainsi d'amortir le coût de l'installation et de récupérer la TVA sur son investissement.

Architecte: **Philippe Moonens**

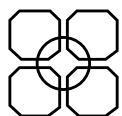
Produit: **C21e**

Date de l'installation: **2010**

Technologie: **Solaire photovoltaïque monocristallin**

Type: **intégration complète**

Puissance installée: **12,5 kWc**



solarcentury

Le Gabut, 1er étage
6 Promenoir du Drakkar
17000 La Rochelle
Tel: +33 (0) 5 46 56 54 77
france@solarcentury.com
www.solarcentury.fr